

# Malgré l'intervention de la police et de la justice, Malakoff refuse de retirer le drapeau palestinien de sa mairie

David Livois

4-5 minutes

---

Un équipage de police s'est rendu, vendredi soir, vers 20h15, à l'hôtel de ville de Malakoff. Objectif de cette intervention : contraindre la maire et le personnel municipal à retirer le [drapeau palestinien hissé l'après-midi même, en vue, notamment, du 22 septembre prochain](#), date de la reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la France.

Malgré cette intervention policière, ce samedi, les couleurs palestiniennes flottent toujours, aux côtés du drapeau français et de celui européen, sur le fronton de la mairie de Malakoff où l'on dénonce « une tentative de coup de force préfectoral ».

« J'ai refusé de le faire retirer », pose la maire PCF, Jacqueline Belhomme, qui n'a pas non plus signé le PV que lui tendaient les fonctionnaires de police. « Ce drapeau, on l'a installé parce que la France s'apprête à reconnaître l'État palestinien devant l'ONU mais aussi parce que notre ville célèbre, tout le week-end, un festival autour de la paix. »

## La mairie déjà prête à faire appel de la décision judiciaire

Ce samedi, le directeur général des services de la ville a reçu un mail l'informant qu'une audience se tiendrait à 11h30 au tribunal administratif de Cergy. Une audience à laquelle la ville ne s'est pas rendue. « Cette

manière de faire démontre la pression insupportable qui est exercée dès qu'il s'agit de la Palestine, se désole Jacqueline Belhomme. Nous n'avons pas eu le temps de préparer de rapport, de préparer notre défense ni même de prévenir notre avocat. Une décision sera rendue et si elle nous est défavorable, on fera de toute façon appel. »

De son côté, la préfecture des Hauts-de-Seine était bel et bien représentée à l'audience. Preuve que le préfet des Hauts-de-Seine, Alexandre Brugère, entend appliquer à la lettre [les directives du ministre démissionnaire de l'Intérieur, Bruno Retailleau](#).

Quelques jours plus tôt, en réponse à [l'appel du premier secrétaire du PS, Olivier Faure](#), à orner les mairies françaises d'un drapeau palestinien le 22 septembre prochain, le locataire de la place Beauvau avait en effet indiqué que « le principe de neutralité du service public interdit de tels pavoisements ». Il encourageait au passage les préfets à « déférer à la juridiction administrative ». « Il y a suffisamment de sujets de division dans le pays pour ne pas importer le conflit du Proche-Orient », avait précisé le ministre sur X (ex-Twitter), dès le 15 septembre.

Fidèle à ces recommandations, le préfet des Hauts-de-Seine a donc saisi le tribunal administratif de Cergy en référé. « Conformément aux orientations du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, le Préfet des Hauts-de-Seine Alexandre Brugère a enjoint la ville de Malakoff au retrait immédiat du drapeau palestinien de sa façade », indique-t-on du côté de la préfecture des Hauts-de-Seine. Pas vraiment une première.

En juin dernier, elle avait déjà saisi la justice administrative afin d'obtenir le retrait du drapeau palestinien hissé sur le fronton de l'hôtel de ville de Gennevilliers. Dans son ordonnance, le juge des référés avait enjoint la commune de retirer le drapeau palestinien installé sur le parvis « sans délai ». S'il avait respecté cette décision et fait retirer le drapeau, le maire PCF de Gennevilliers, Patrice Leclerc, avait toutefois regretté « un deux poids, deux mesures », comme Jacqueline Belhomme aujourd'hui. « Jamais les communes qui arboraient, en solidarité, le drapeau ukrainien sur leurs frontons, au lendemain de l'invasion russe, n'ont été inquiétées

», relève l'élue.

Comme en juin dernier, la justice administrative a donné raison au préfet, à l'issue de l'audience en référé qui s'est tenue ce samedi matin. « La préfecture des Hauts-de-Seine prend acte de la décision du tribunal administratif de Cergy qui lui donne raison et enjoint la commune à procéder au retrait du drapeau », commente-t-on du côté des services de l'Etat.

Outre Malakoff, Gennevilliers figure parmi les communes des Hauts-de-Seine qui ont prévu de faire flotter le drapeau palestinien devant leurs mairies, lundi, au même titre que Bagneux et Nanterre.